



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Présence d'érythrosine dans les médicaments

Question écrite n° 7168

Texte de la question

M. Vincent Ledoux attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'érythrosine ou E127, un colorant rouge peu utilisé en France dans les aliments mais présent dans de nombreux médicaments comme le paracétamol et en dentisterie. Ces précautions sont liées à de forts soupçons sur son caractère cancérigène. Aux États-Unis d'Amérique, les autorités sanitaires en ont interdit la présence dans les cosmétiques et les médicaments applicables sur la peau, en raison de risques d'allergie et de perturbations de la thyroïde, mais pas encore par contre dans les aliments. L'association UFC-Que choisir a comptabilisé jusqu'à 181 spécialités pharmaceutiques contenant l'E127. Mais ce qui est vrai de l'érythrosine l'est tout autant du dioxyde de titane, additif soupçonné d'être cancérigène, banni des aliments mais pas interdit dans les médicaments. Aussi, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement est préoccupé par la présence de tels additifs dans les médicaments et, le cas échéant, s'il entend en restreindre plus strictement l'usage, comme c'est déjà le cas pour le domaine alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7168

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3278

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)